



# Lettre 3 - juin 2020

*C'est un devoir ... de présenter ... Un visage dont le sourire soit  
capable de comprendre la famille.. de l'immigré. »  
Jean Rodhain, fondateur du secours catholique*

Quand vous lirez cette lettre, il sera encore trop tôt pour tirer des conclusions relative aux effets de la pandémie sur le futur des réfugiés, sans papiers et de ceux qui sont retenus dans des centres de rétention.

Michel Girard

## France

### **Cercle de silence confiné**

Durant le confinement, de nombreux cercles de silence ont continué leur manifestation en restant en silence chez eux durant une heure, le dernier mardi du mois (Versailles, Strasbourg, Cergy-Pontoise). Dans certaines régions les journaux y l'ont signalé (Le parisien, La Dépêche du Midi). Certains prévoient encore pour Juin un cercle de silence confiné, bien que le confinement cesse depuis le 21 juin. D'autres ont recommencé en faisant des groupes de 10 personnes respectant les consignes sanitaires, et en formant quand c'était nécessaire un autre cercle un peu plus loin (Hagenau, Saverne, Colomier, Grenoble...

<http://www.leparisien.fr/yvelines-78/yvelines-les-defenseurs-des-migrants-continuent-de-se-mobiliser-de-chez-eux-25-05-2020-8323020.ph0>

### **Le principe de fraternité est retenu pour l'affaire de La Roya**

Cédric Herrou, agriculteur militant de la vallée de la Roya, à la frontière franco-italienne, avait conduit, il y a plusieurs mois, quelques 200 migrants, principalement érythréens et soudanais, de la frontière italienne jusqu'au camp d'accueil qu'il avait organisé chez lui. Il avait installé de migrants dans une colonie désaffectée de la SNCF. Le 13 mai 2020, la cour d'appel de Lyon a relaxé Cédric Hérou, qui avait été condamné en août 2017 à quatre mois de prison avec sursis par la cour d'appel d'Aix-en-Provence. La cour d'appel de Lyon, qui le rejugeait après la consécration du «principe de fraternité» par le Conseil constitutionnel l'a relaxé et «renvoyé de toutes les poursuites» à son encontre.

[https://www.liberation.fr/direct/element/aide-aux-migrants-cedric-herrou-relaxe-par-la-cour-dappel-de-lyon\\_113543/?fbclid=IwAR2emQw1VRnGRv7l76TYzZlj6fjNM1EGPaNPdibruKHpn-U1MtPUNvolxOA](https://www.liberation.fr/direct/element/aide-aux-migrants-cedric-herrou-relaxe-par-la-cour-dappel-de-lyon_113543/?fbclid=IwAR2emQw1VRnGRv7l76TYzZlj6fjNM1EGPaNPdibruKHpn-U1MtPUNvolxOA)

### **Défendre la liberté d'expression des associations dans les centres de rétention**

Le 23 avril, dans une **lettre au Premier ministre**, 20 organisations lui demandent d'exercer son autorité pour que soit garantie la liberté d'expression et de témoignage des associations intervenantes dans les centres de rétention administrative, comme doit être préservée celle de l'ensemble des associations et organisations de la société civile chargées d'une mission d'intérêt général.

Le ministère de l'intérieur a supprimé les clauses qui garantissaient explicitement la liberté d'expression et de témoignage sur les situations vécues par les personnes enfermées. Il a durci les clauses de confidentialité et de discrétion. La possibilité de rendre publiques, avec l'accord de la personne retenue et dans le respect de sa vie privée, les informations sur une situation individuelle, n'est plus garantie. De plus, il se donne la possibilité de retirer l'agrément sans motif et sans délai à toute personne salariée d'une association intervenante.

Cependant, il est essentiel de faire entendre la parole de ces personnes fragilisées, et de témoigner de ce qu'elles vivent, de rendre compte des procédures administratives très complexes qui les concernent, des conditions de restriction de liberté qui les frappent et de l'expulsion qui les attend, mais aussi des procédures mises en œuvre pour faire valoir leurs droits et parfois des raisons de leur remise en liberté.

Réduire au silence les associations qui interviennent auprès de ces personnes serait une atteinte grave à leurs droits et à la liberté d'expression et de témoignage des associations alors même que ce droit est garanti par la Charte d'engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales signée par un de ses prédécesseurs le 14 février 2014 qui indique en son article II : « L'État et les collectivités territoriales reconnaissent aux associations une fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie. »

<https://www.ldh-france.org/20-organisations-interpellent-le-premier-ministre-pour-defendre-la-liberte-d-expression-des-associations-dans-les-centres-de-retention/>

## **Rapport de la cour des compte : L'ENTRÉE, LE SÉJOUR ET LE PREMIER ACCUEIL DES PERSONNES ÉTRANGÈRES**

Au terme de ses observations, la Cour des comptes formule quatorze recommandations susceptibles d'améliorer l'efficacité des procédures et dispositifs mis en œuvre parmi celles-ci, on note :

Simplifier l'organisation de l'hébergement des demandeurs d'asile en se limitant à la distinction entre l'hébergement qui leur est réservé et l'hébergement d'urgence de droit commun, et unifier la gestion du dispositif national d'accueil sous l'autorité de l'Ofii

Mettre en place un dispositif renforcé pour enregistrer et traiter rapidement les demandes d'asile à Mayotte

Mettre en cohérence les délais de décision attendus de l'Ofpra pour les demandes d'asile en première instance avec les délais fixés par la législation, en s'assurant de leur crédibilité

Confier à un unique service national de l'Ofii la gestion de la procédure de regroupement familial, en lui attribuant la réalisation des enquêtes à la place des communes, tout en conservant l'avis du maire

[https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-05/20200505-synthese-entree-sejour-premier-accueil-personnes-etrangeres\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-05/20200505-synthese-entree-sejour-premier-accueil-personnes-etrangeres_0.pdf)

## **OFPRA RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

### **Combien de demandes de protection ?**

132 826 demandes de protection sur le territoire ( somme des 5 item suivants)

328 demandes de statut d'apatride

101 513 premières demandes d'asile (hors mineurs)

21 841 premières demandes de mineurs accompagnants

8 904 demandes de réexamen

240 réouvertures de dossiers clos

### **De quels pays viennent-ils ?**

Afrique	55 532 ( Guinée : 7023 - Côte d'Ivoire : 5682 – Nigeria : 5110 – République démocratique du Congo : 3673 - Mali : 3909)
Amériques	7 579
Asie	33 902 ( Afghanistan : 10175 – Bangladesh : 6239 – Syrie : 3787 - Chine : 3430 – Pakistan : 3427)
Europe	35 485 ( Albanie : 9251 – Géorgie : 8314 – Russie : 2906 – Serbie : 2009)
Apatrides	328

### **Interprétariat**

78 900 convocations de demandeurs d'asile prévues en présence d'un interprète

38 550 demi-journées d'interprétariat exécutées

109 langues utilisées sur les 126 répertoriées, (dont les plus fréquentes sont : arabe, albanais, géorgien, pachto, dari...)

105 interprètes professionnels mobilisés chaque jour

[https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/274602\\_0.pdf](https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/274602_0.pdf)

## **Régions**

### **Ile-de-France**

#### **Marche des Solidarités**

Le 20 juin 20, Place de la Nation Paris 14h, Pour la régularisation de tous les Sans-Papiers et Migrants, la fermeture des CRA et le logement pour tous ! Pour l'égalité des droits et la fin des discriminations !

Les Sans-Papiers et migrants ont été en première ligne pendant la crise, dans des conditions difficiles, dans des secteurs tels que nettoyage, livraison, bâtiment, service à la personne, restauration... D'autres ont perdu leur emploi sans chômage partiel, sont retenus dans les CRA, ou d'autres vivent à la rue ou hébergés dans des hébergements souvent précaires et insalubres. Le gouvernement laisse volontairement les sans-papiers exploités, sans droits, dans une situation d'inégalité et d'injustice totale. Le 30 mai à Paris, et dans plus d'une dizaine d'autres villes, des milliers de Sans-Papiers ont été en première ligne de la lutte contre les atteintes aux libertés au nom de « l'urgence sanitaire ». Ils et elles ont bravé l'interdiction de manifester aux côtés de soutiens pour demander leur régularisation.

Le 30 mai à Paris, et dans plus d'une dizaine d'autres villes, des milliers de Sans-Papiers, bravant l'interdiction de manifester, ont été en première ligne pour demander leur régularisation. Mais aucune réponse n'est venue. C'est pour cette raison qu'a lieu la manifestation du 20 juin dans tout le pays.

<https://www.lacimade.org/agenda/marche-des-solidarites/>

**Campement le long du canal de Saint Denis : 400 personnes y vivent aujourd'hui sous des tentes.**

Un ensemble de collectifs et associations a déposé un référé liberté pour demander : 1) Un accès à l'hébergement inconditionnel pour les personnes situées dans les lieux de campement du canal de Saint Denis ; 2) Un accès à l'eau effectif et suffisant, ainsi que des conditions sanitaires correspondant à la réglementation (bennes à ordures, WC, douches, etc...) à proximité des lieux de campement tant qu'ils perdureront ; 3) L'arrêt des démantèlements et des expulsions sans mise à l'abri des personnes. Le tribunal administratif, le 5 juin 2020, a pris une décision imposant à l'État de prévoir l'installation de points d'eau, la distribution de masques et de gel hydroalcoolique et de renforcer le dispositif de collecte des ordures sur les campements.

### **Les élèves sans papier de Seine-Saint-Denis**

Les personnels de l'éducation nationale du département rappellent que les élèves de nationalité étrangère arrivés en France depuis plusieurs années, seuls ou avec leur famille, y ont accompli une partie de leur scolarité et comme n'importe quel autre élève. Cependant, le jour de leurs 18 ans, devenus jeunes majeurs, ils peuvent être expulsés à tout moment du territoire français s'ils n'ont pas engagé la régularisation de leur situation. Or cette régularisation est en pratique devenue impossible dans ce département : le site par lequel il faut passer pour obtenir un rendez-vous avec la préfecture est complètement saturé. Certains qui ont commencé leurs démarches il y a plus d'un an, n'ont reçu aucune réponse de la préfecture. S'ils n'obtiennent pas les titres de séjour nécessaires à la poursuite de leur vie en France et à leur insertion sociale et professionnelle, ils rentreront dans l'illégalité. Ces élèves à qui des formations avaient ouvert leur porte, devront y renoncer, faute d'avoir pu obtenir la régularisation de leur situation administrative. Les signataires n'acceptent pas qu'un seul de ces adolescents soit obligé de mettre brutalement fin à son parcours de formation parce que la préfecture ne l'a pas reçu à temps. Ils exigent que tous les jeunes majeurs puissent obtenir un rendez-vous à la préfecture avant la rentrée scolaire de septembre, .

[https://www.liberation.fr/debats/2020/06/17/eleves-sans-papiers-de-seine-saint-denis-rendons-leur-l-avenir-possible\\_1791440](https://www.liberation.fr/debats/2020/06/17/eleves-sans-papiers-de-seine-saint-denis-rendons-leur-l-avenir-possible_1791440)

### **Oissel - ROUEN**

Damien Carême, **député européen** écologiste, a **visité le centre de rétention administrative** le 22 mai.

Sur vingt-deux centres en France, huit sont encore ouverts durant la crise sanitaire. Celui d'Oissel, n'a pas fermé. Ce centre de rétention compte ce jour seize retenus, auxquels l'administration ne reconnaît pas le droit de séjourner sur le territoire français. Ils font l'objet d'une décision d'éloignement, dans l'attente d'un renvoi forcé. Durant la pandémie, gel et solution hydroalcooliques ont été mis à disposition, mais les masques ne sont arrivés que plus tard. « *On regarde la télé, on est au courant de ce qu'il se passe, mais on ne comprend pas pourquoi, ici, c'est à la traîne* », se plaignait l'un des retenus.

Pour le député les **conditions de rétention sont « abominables, c'est pire que dans une prison »**. La vie y est difficile et les fonctionnaires font de leur mieux pour répondre aux besoins de ces étrangers. Quelques-uns ont expliqué leur quotidien ; d'autres leur tentative de suicide.

### **Trois par chambre**

Si pendant le confinement, une seule personne occupait une chambre prévue pour six, depuis le déconfinement, le nombre est passé à trois.

Une centaine de fonctionnaires de la police aux frontières (PAF) est mobilisée, travaillant par équipes du matin et du soir, sans se croiser et en alternant les activités entre le CRA et la surveillance des gares et aéroports.

Pour le député européen, un mot reviendra à plusieurs reprises : « *C'est la gabegie* ».

Cette situation est une poudrière, et les fonctionnaires font le maximum pour maintenir le calme, sachant que la moindre altercation peut faire office de détonateur.

### **Marseille**

Depuis le confinement, des maraudes quotidiennes ont été mises en place dans le quartier Belsunce à Marseille avec distribution de : repas chauds, café, thé, masques, savon, mouchoirs, eau, des duvets, des matelas, des kits hygiène, des téléphones, des vêtements aux personnes qui n'avaient pas d'autre choix que de vivre à la rue. Sur les 400 personnes recensées, seules 40 ont été mises à l'abri. De ces maraudes sont nées de nouvelles solidarités, entre nous, avec les migrants et les personnes à la rue, avec les associations locales.

Depuis début juin, on constate qu'au petit matin et le soir tard, des groupes de policiers débarquent à la Halle Puget et dans les alentours pour nettoyer et jeter, de manière systématique, les maigres affaires de ces personnes et procéder à des arrestations. L'action d'humanité effectuée au quotidien est bloquée par l'acharnement des autorités qui, jusqu'à présent, ont surtout démontré leur refus de prendre leurs responsabilités d'accueil et de protection, et pour lesquelles il devrait fournir le minimum vital afin qu'elles soient logées dans des conditions décentes, comme l'exige la loi.

<https://www.lacimade.org/maltraitances-policiers-envers-les-migrants-a-la-halle-puget/>

### **Mayotte**

Mayotte est un des territoires les plus vulnérables face à la Covid-19. Au centre de rétention administrative de Pamandzi il y a des difficultés pour se procurer des masques, du savon ou des solutions hydro-alcooliques en quantité suffisante. Les précautions les plus élémentaires ne sont pas respectées. Le 4 juin 2020, et à la suite d'un dépistage massif décidé par l'agence régionale de santé, 183 détenus (sur un total de 323) de la maison d'arrêt de Majicavo ont été contrôlés positifs au COVID 19. Depuis, plusieurs détenus en fin de peine ont été transférés au centre de rétention administrative en vue de l'exécution d'une mesure d'éloignement sans qu'aucune précaution ne soit prise. Outre la promiscuité et l'impossibilité d'appliquer des gestes barrières, les risques de contamination sont élevés aussi bien pour les personnels et les personnes enfermées comme l'ont rappelé le Défenseur des Droits et la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté.

<https://www.lacimade.org/letat-privilegie-la-repression-de-limmigration-en-depit-du-bon-sens-sanitaire/>

### **Perpignan**

Dans le cadre de la campagne « Welcome » pour l'accueil des réfugiés, le Dimanche 3 Juin, à Saint-Estève, de 10h à 18h, a été organisée une journée festive pour bien accueillir les réfugiés avec Amnesty International.

### **Toulouse**

Un père et ses deux enfants de 18 mois et 28 mois sont de nationalité française. Le compagnon, bulgare, a une adresse connue de la préfecture, paie ses impôts et avait signé un contrat de travail qui devait débiter dès sa sortie de prison. Le jour de sa sortie de prison, l'administration a préféré tenter de l'expulser en l'enfermant au centre de rétention de Toulouse. Sophie contacte un travailleur social de la prison, puis le centre de rétention : elle n'obtient aucune information. Après quatre jours d'enfermement au centre de rétention de Toulouse, Le compagnon a été remis en liberté par la justice qui annule une décision d'expulsion illégale de la préfecture.

<https://www.lacimade.org/un-courrier-dit-quitte-le-territoire-jai-pas-compris-pourquoi/>

## **Europe**

## Allemagne

La région allemande de Thuringe vient tout juste d'adopter un programme d'accueil des réfugiés.

## Grèce

Dix femmes, dix enfants et seize hommes, tous originaires d'Iran et d'Afghanistan, ont été secourus au large de l'île grecque de Lesbos dans la nuit de samedi à dimanche 14 juin 2020. Ils ont été transférés dans une installation temporaire pour migrants et placés en quarantaine (à cause des mesures contre le Covid-19). En effet, le confinement à l'intérieur des principaux camps a été prolongé jusqu'au 21 juin.

Les garde-côtes grecs et turcs ont laissé l'embarcation en détresse au large pendant 14 heures en se renvoyant la responsabilité. Le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR), l'Organisation internationale des Migrations (IOM) et l'Union européenne (UE) ont appelé La Grèce à "ouvrir en urgence une enquête" sur la question et "prendre les mesures nécessaires".

108 migrants ont été secourus au large de l'île ces quinze derniers jours. Pour désengorger le camp surpeuplé de Moria à Lesbos, le gouvernement grec a repris les transferts des demandeurs d'asile vers le Pirée. Mais, faute de logements sur le continent, des dizaines de demandeurs d'asile ont commencé à camper à la belle étoile sur la place Victoria, dans le centre d'Athènes.

<https://www.infomigrants.net/fr/>

## Méditerranée

La justice italienne a **libéré Carole Rackete** la capitaine du bateau Sea Watch 3

Le navire humanitaire « **Mare Jonio** »(ONG italienne Mediterranea Saving Humans) et le « **Sea Watch 3** » (ONG allemande Sea Watch) sont repartis **au large des côtes libyennes** pour porter secours à des embarcations de migrants en détresse en mer Méditerranée. Depuis début avril, toute opération de sauvetage avaient en effet cessé. Alors que les traversées en Méditerranée centrale ont augmenté.

Le navire **Sea Watch 4** (collectif d'associations allemandes United4Rescue) devrait être prêt pour passer à l'action dans les prochaines semaines", selon l'ONG Sea Watch. Doté de 24 couchettes pour l'équipage ainsi que d'un centre médical moderne qui permettra d'assurer les premiers soins médicaux aux rescapés et de gérer les urgences, le Sea Watch 4 le "plus grand navire de sauvetage en Méditerranée".

Les politiques européennes sont devenues plus rigides et la politique d'isolement a été élargie. Elles acquiescent aux camps libyens où sont pratiquées des tortures. D'où les tentatives d'évasion. Ainsi, le taux de mortalité en Méditerranée est plus élevée qu'il y a cinq ans. Cependant, **37 000 vies ont été sauvées** en Mer Méditerranée par les bateaux des ONG

<https://www.infomigrants.net/fr/>

## Tunisie

Plus de 60 migrants, dont au moins trois enfants, ont péri dans le naufrage de leur embarcation clandestine partie de Sfax, sur la côte est de la Tunisie. Ils avaient pris la mer dans la nuit du 4 au 5 juin, espérant rejoindre les côtes italiennes,

Un groupe de migrants est détenu depuis des semaines dans un centre de détention illégal dans la banlieue de Tunis. Le centre El Ouardia, géré par le ministère de l'Intérieur, est présenté par les autorités comme un centre d'hébergement. Mais selon les ONG, cette structure fonctionne en réalité comme un centre de rétention. Or, "en Tunisie, aucun texte de loi en vigueur ne permet de soumettre des migrants à une forme de détention administrative"( Avocat sans frontière).

Les départs clandestins des côtes tunisiennes ont augmenté de 156%, entre janvier et fin avril, comparé à la même période l'an dernier, avait indiqué le Haut-commissariat des Nations unies aux

Réfugiés.

<https://www.infomigrants.net/fr/>

## Monde

La **Journée mondiale des réfugiés, est le samedi 20 juin 2020.**

Le **Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR)**, a publié son rapport annuel. Les déplacements forcés concernent aujourd'hui plus de 1 % de l'humanité .

79,5 millions de personnes étaient déracinées à la fin 2019, soit 9 millions de plus. Ceci provient des crises en République démocratique du Congo, dans le Sahel, au Yémen, au Venezuela et en Syrie (qui compte 13,2 millions de réfugiés, demandeurs d'asile et de déplacés internes).

45,7 millions de ces personnes ont **fui vers d'autres régions de leur pays**. Les autres sont partis à l'étranger, dont 4,2 millions sont en attente de réponse à leur demande d'asile, tandis que 29,6 millions sont des réfugiés ou sont parmi d'autres populations déracinées hors de leur pays.

Dans les années 1990, 1,5 million de réfugiés en moyenne pouvaient rentrer dans leur pays d'origine chaque année. Ces dernières années, ce n'est plus le cas que pour 385 000. Par exemple, les réfugiés afghans ne peuvent plus rentrer chez eux depuis cinq décennies ; ainsi que 5,6 millions de réfugiés palestiniens.

Selon le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Filippo Grandi : « *Nous devons adopter une attitude fondamentalement novatrice et davantage accueillante à l'égard de ceux qui fuient, conjuguée à un effort résolu pour mettre fin aux conflits qui perdurent depuis des années et sont à l'origine même de ces intenses souffrances.* »

<https://www.unhcr.org/fr-fr/news/press/2020/6/5ee9e999a/1-lhumanite-deracinee-rapport-statistique-hcr-tendances-mondiales.html>